

Les djihadistes que les forces de sécurité françaises doivent surveiller comptent d'« anciens militaires » et « d'anciens professionnels d'autres disciplines », a affirmé ce matin le ministre français de la Défense Jean-Yves Le Drian, en jugeant nécessaire de garder « le secret » sur ce sujet.

« Il y a (parmi les djihadistes) des anciens militaires comme il y a des anciens professionnels d'autres disciplines (..) Je ne crois pas qu'il soit nécessaire d'identifier des listes d'appartenance à tel ou tel corps d'activité sociale pour dire que le terrorisme vient de là », a-t-il déclaré à RTL.

Il s'est refusé à chiffrer le nombre d'anciens militaires concernés, qui seraient une dizaine selon des médias français. *« La lutte contre le terrorisme nécessite un minimum de secret pour l'action. Je pense qu'il n'est pas souhaitable d'en dire plus », a-t-il ajouté.*

Concernant son ministère, Jean-Yves Le Drian, a souligné que l'armée « surveillait » de près les risques de radicalisation dans ses rangs, de même que les cas de soldats partis rejoindre le djihad en Irak et Syrie.

« Il y a aujourd'hui 3.000 personnes à surveiller qui sont en risque de terrorisme ou déjà acteurs. Parmi elles il y a des anciens militaires mais nous le savons et nous les surveillons », a-t-il dit.

« Nous avons des services intérieurs aux armées françaises qui surveillent de très près les risques potentiels que peuvent représenter certains éléments. Nous savons, nous surveillons et nous agissons », a assuré Jean-Yves Le Drian.

« Il faut lutter globalement contre le terrorisme. c'est ce à quoi nous nous employons avec les moyens de l'armée et du renseignement dépendant du ministre de l'intérieur », a poursuivi le ministre. Les autorités françaises semblent particulièrement inquiètes des risques de radicalisation au sein de l'armée où des candidats potentiels au djihad pourraient se former à bon compte au maniement des armes et explosifs.

65 nouveaux postes vont être créés à la Direction de la protection et de la sécurité de la défense (DPSD).